

Nombre de conseillers

- En exercice : 29
- Quorum : 15
- Présents : 20
- Votants : 25

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mai, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN, Maire.

Date de la convocation : 24 mai 2023

Délibération adoptée à l'unanimité

Présents : MM Lucas PUGIN, S. LE MOAL, É. BOUCHET, D. GERELLI-FORT, B. MARQUET, I. SAGE, André PUGIN, N. SEMLAL, S. JAVOGUES, J-L. MAULET, G. SUATON, P. SAUVAGET, P. VIDONNE, V. JACQUEMOUD, J-L LACHENAL, F. CONTAT, S. BIOLLUZ, T. GAL, Olivier VENTURINI et Virna VENTURINI

Procurations : MM C. PEGUET à S. LE MOAL, R. DIAKHATÉ à É. BOUCHET, C. MEYNET à Lucas PUGIN, S. ROUGET à S. JAVOGUES et S. MILLOT-FEUGIER à S. BIOLLUZ

Absents : MM D. EISACK, P. BARON et G. GAUTHIER

Excusée : Mme A. MIZZI

Secrétaire de séance : M. Pascal VIDONNE

2023DELIB057 : TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN : AVENANTS

1.1. Marchés publics

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 30 mai 2023 ;

Considérant le marché de travaux pour la restauration de l'église Saint-Martin de 4 lots conclu pour un montant initial de 245 451, 18 € HT ;

Considérant le lot 2 « Echafaudages » du marché de travaux, attribué à l'entreprise SPEED ECHAFAUDAGES pour un montant initial de 20 836, 50 € HT, notifié le 26 juillet 2022 ;

Considérant la nécessité d'augmenter la durée de location des échafaudages et de la porter de 4 à 6 mois, objet de l'avenant n°1 ;

Considérant que l'avenant n°1 proposé d'un montant en plus-value de 6 300 € HT porte le montant du marché de travaux du lot 2 à 27 136, 50 € HT soit une augmentation de 30,23% ;

Considérant le lot 3 « Maçonnerie - Gros-Œuvre - Pierre de Taille - Enduit » du marché de travaux, attribué à l'entreprise MOLLARD DELTOUR pour un montant initial de 189 096, 73 € HT, notifié le 26 juillet 2022 ;

Considérant la suppression des prestations de bungalow et de panneau de chantier et l'intégration de prestations non prévues mais nécessaires, grilles sur vitraux inférieurs, réfection des décors peints

à hauteur de vue, réfection du plafond, traitement de la corniche, peinture sur poteaux, traitement des de l'entrée et des 2 sas, objet de l'avenant n°1 ;

Considérant que l'avenant n°1 proposé d'un montant en plus-value de 8 869, 54 € HT porte le montant du marché de travaux du lot 3 à 197 966, 27 € HT soit une augmentation de 4,69% ;

Considérant le lot 4 « Menuiseries bois » du marché de travaux, attribué à l'entreprise MENUISIER ET COMPAGNONS pour un montant initial de 31 921, 88 € HT, notifié le 26 juillet 2022 ;

Considérant le remplacement de la prestation d'huilage du parquet latéral par une prestation de ponçage, remise en teinte et vernis, la suppression de la prestation de serrurerie sur l'escalier d'accès à la tribune, et l'intégration de prestations non prévues mais nécessaires, main courante de l'accès à la tribune, reprise du parquet de la nef et remplacement de lames, fourniture de produits pour le traitement, teinte et vernis du parquet de la nef, objet de l'avenant n°1 ;

Considérant que l'avenant n°1 proposé d'un montant en plus-value de 4 424, 98 € HT porte le montant du marché de travaux du lot 4 à 38 935, 40 € HT soit une augmentation de 13,86% ;

Après avoir entendu Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : Approuve les avenants au marché de travaux pour la restauration de l'église Saint-Martin annexés à la présente délibération et selon le tableau récapitulatif ci-après :

Lot	Titulaire	Montant initial (€ HT)	Objet	Montant de l'avenant (€ HT)
2- Echafaudages	SPEED ECHAFAUDAGES	20 836,50	Augmentation de la durée de location des échafaudages de 4 à 6 mois	6 300
3- Maçonnerie - Gros-Œuvre - Pierre de Taille - Enduit	MOLLARD DELTOUR	189 096,73	Suppression des prestations de bungalow et de panneau de chantier Ajout de prestations non prévues mais nécessaires : grilles sur vitraux inférieurs, réfection des décors peints à hauteur de vue, réfection du plafond, traitement de la corniche, peinture sur poteaux, traitement des de l'entrée et des 2 sas	8 869,54
4- Menuiseries bois	MENUISIER ET COMPAGNONS	31 921,88	Remplacement de la prestation d'huilage du parquet latéral par une prestation de ponçage, remise en teinte et vernis Suppression de la prestation de serrurerie sur l'escalier d'accès à la tribune Ajout de prestations non prévues mais nécessaires : main courante de l'accès à la tribune, reprise du parquet de la nef et remplacement de lames, fourniture de produits pour le	4 424,98

Envoyé en préfecture le 09/06/2023

Reçu en préfecture le 09/06/2023

Publié le

ID : 074-217402205-20230530-2023DELIB057-DE

S²LO

		traitement, teinte et vernis du parquet de la nef	
			TOTAL 19 594,52

Article 2 : Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant dans l'ordre du tableau en cas d'empêchement, pour l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance



Pascal VIDONNE

Le Maire



Lucas PUGIN

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Publiée le - 9 JUIN 2023

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.

Envoyé en préfecture le 09/06/2023

Reçu en préfecture le 09/06/2023

Publié le



ID : 074-217402205-20230530-2023DELIB057-DE